Ennabli, Abdelmajid. "L'art romain en Afrique du Nord. Son avenir." dans la *Revue du patrimoine mondial* No. 16, Septembre 2000, pp. 18-29. © UNESCO – San Marcos

http://whc.unesco.org/fr/revue/

L'ART ROMAIN EN AFRIQUE DU NORD

SON AVENIR

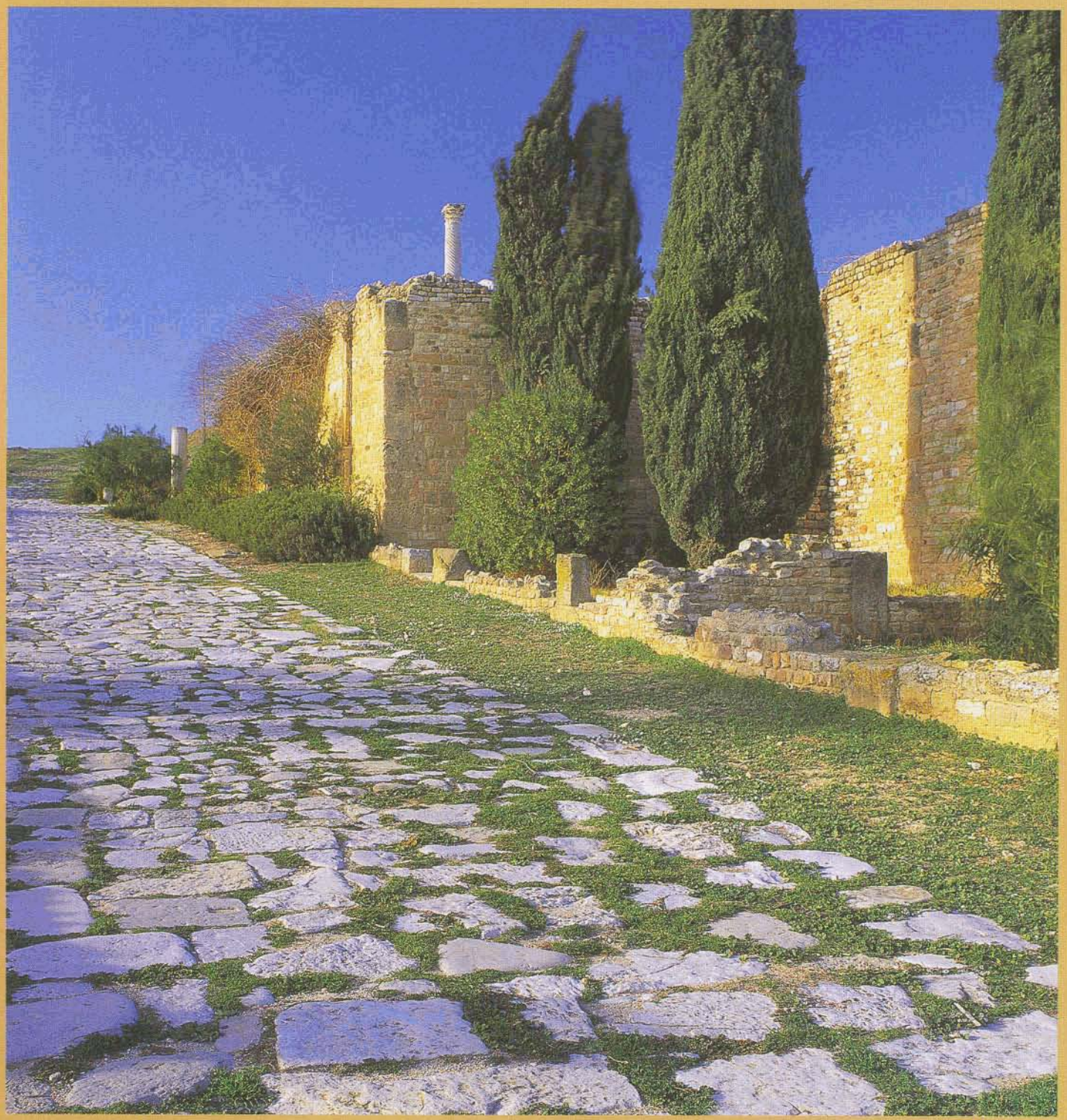

LA PLUPART DES VILLES d'Afrique du Nord qui figurent sur la Liste du patrimoine mondial existaient avant la conquête romaine. Pourtant, celle-ci a laissé de profondes empreintes dans de nombreux endroits qui renferment des vestiges remarquables. À la fin de l'Antiquité, ces villes furent le plus souvent abandonnées au profit d'autres sites. Mais cet abandon même a contribué à préserver leur caractère urbanistique et architectural romano-africain, aujourd'hui reconnu par leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Énumérons dès maintenant les sites classés : Djémila, Tipasa et Timgad en Algérie ; Leptis Magna, Sabratha et Cyrène en Jamahiriya arabe libyenne ; Carthage, Kerkouane, Dougga et l'amphithéâtre d'El Jem en Tunisie et Volubilis au Maroc. Ces sites sont les plus remarquables parmi des dizaines d'autres, plus modestes ou encore inédits, qui parsemaient les provinces romaines d'Afrique du Nord, l'Africa proconsulaire, la Numidie et la Maurétanie lorsque Rome étendait son empire sur tous les territoires bordant la Méditerranée.

Rome y imposa aussi son modèle de cité, laquelle était gérée de manière relativement autonome à l'image de la métropole. Une administration recrutée parmi les notables exerçait ses prérogatives et ses attributs dans un cadre urbain qui imitait celui de Rome : au centre, le forum avec les temples des dieux et en premier lieu le capitole, les salles des assemblées politiques, telles que les basiliques et les curies, les édifices thermaux pour les bains, les constructions réservées aux jeux et aux divertissements (théâtres, amphithéâtres, cirques-hippodromes), les bibliothèques, les maisons privées populaires et aristocratiques, les grands travaux d'adduction, de réserve et de distribution d'eau, les places, les arcs de triomphe, les rues pavées et leurs égouts souterrains.

Ces sites, dont la diversité résulte de leur situation géographique et de leur implantation topographique, sont tous construits sur le modèle de la cité par excellence : Rome. En attestent l'organisation de l'urbanisme, la diversité des bâtiments, les techniques de construction, la qualité architecturale, l'emploi fréquent des marbres, l'usage généralisé de la mosaïque, le décor des statues et les nombreuses inscriptions rappelant la générosité des donateurs et la grandeur des empereurs qui ont veillé à la paix et à la prospérité des habitants.

CARTHAGE, MODÈLE IDÉAL

PLUS QUE TIMGAD, créé par l'empereur Trajan pour des vétérans avec toute la rigueur d'un camp militaire, Carthage offre le modèle idéal de la ville romaine – colonie implantée sur les décombres de la cité punique arasée pour développer le plan d'urbanisme d'une nouvelle capitale que des architectes impériaux ont conçue selon des théories hellénistique et orientale : un vaste forum bâti à l'intersection du Decumanus Maximus et du Kardo Maximus, tracés au sommet de la colline de Byrsa qui a été remodelée par de gigantesques travaux. C'est la Ville haute.

Autour se répartissent quatre grands secteurs découpés en îlots. Tous les édifices religieux, politiques, ou ceux réservés aux jeux, aux divertissements ou aux bains, ou encore les bâtiments publics ou privés, compris dans ce réseau, occupent, selon leur importance, soit une partie d'insula, soit plusieurs unités.

Cette rigueur urbanistique est visible à Carthage car, entre la première Carthage punique et la seconde, romaine, il y eut une rupture totale, un intervalle d'un siècle, de 146 à 44 avant J.-C., pendant lequel

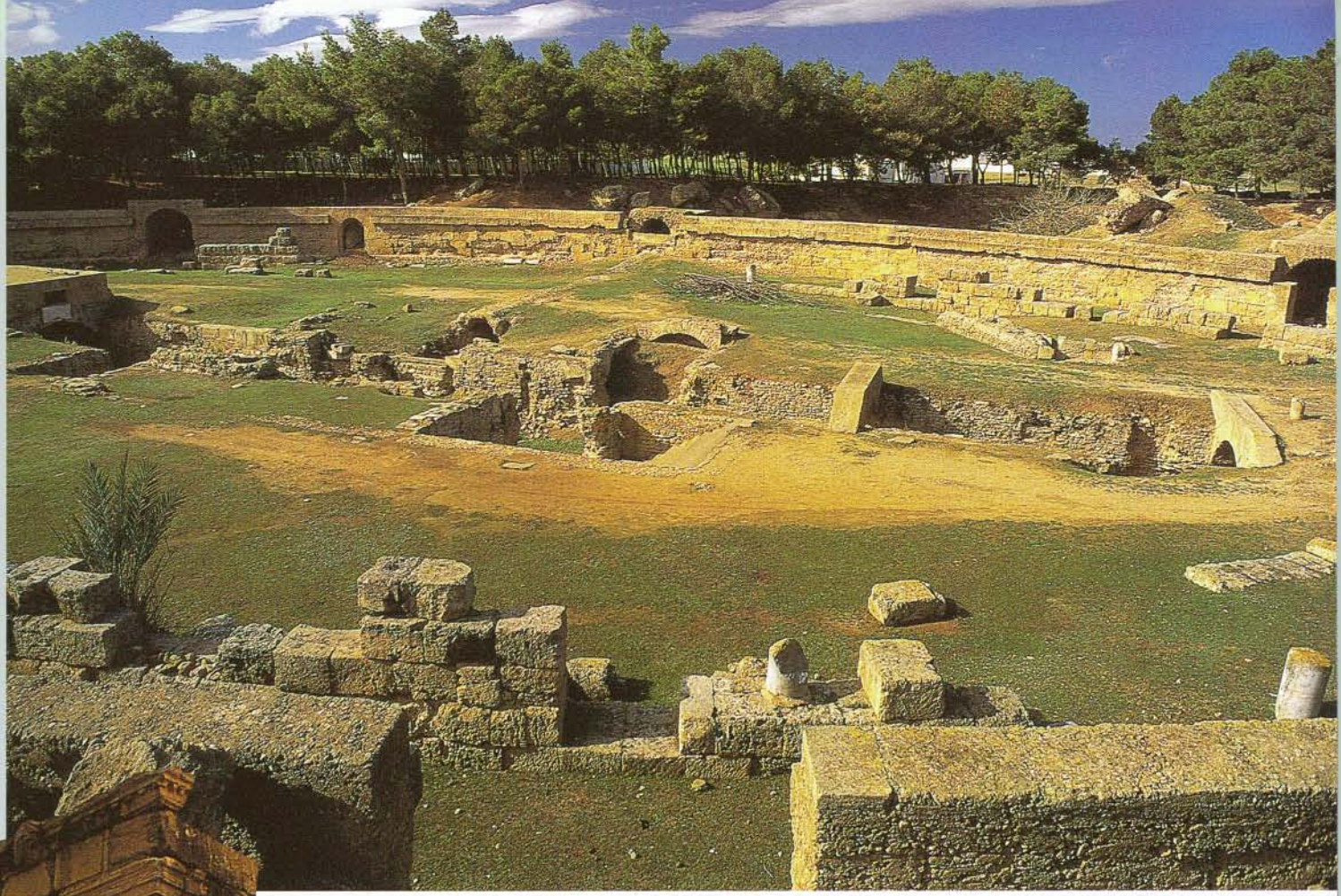

Sur la double page précédente, une chaussée romaine sur le site archéologique de Carthage et une vue de l'impressionnant amphithéâtre d'El Jem, tous deux en Tunisie. Ci-dessus, les ruines de l'amphithéâtre de Carthage. À gauche, l'arc de triomphe de Caracalla à Volubilis (Maroc).

le site fut interdit à toute occupation humaine.

En ce qui concerne les autres sites, la civilisation romaine s'y développa sans interruption. À Leptis Magna et Sabratha, à El Jem et Dougga, à Djémila et Tipasa, à Volubilis, dans les comptoirs phéniciens du littoral, ou les cités et les localités numides ou libyques ayant subi l'influence carthaginoise, le modèle romain s'imposa aux habitants qui aspiraient à la citoyenneté. Pour devenir citoyens de l'empire, ils devaient créer un cadre à l'image de Rome. S'élèvent alors des forums avec leurs capitoles, leurs curies et les monuments qui incarnent l'idéal et le confort citadins. Les cités, servies par l'émulation des évergètes et soutenues par leurs bienfaits, rivalisent alors dans leurs constructions et leurs décors. Et c'est ce modèle de civilisation voué au bien-être des habitants que révèlent aujourd'hui les vestiges de villes romaines moins grandioses que Carthage, mais plus remarquables en raison de l'exceptionnelle conservation de leurs monuments. C'est dans les sites de l'intérieur que l'on découvre ce type de ville. À El Jem, Tipasa, Djémila et Volubilis, les monuments frappent par la grandeur de leur plan, la qualité de leur architecture et la beauté de leur décor.

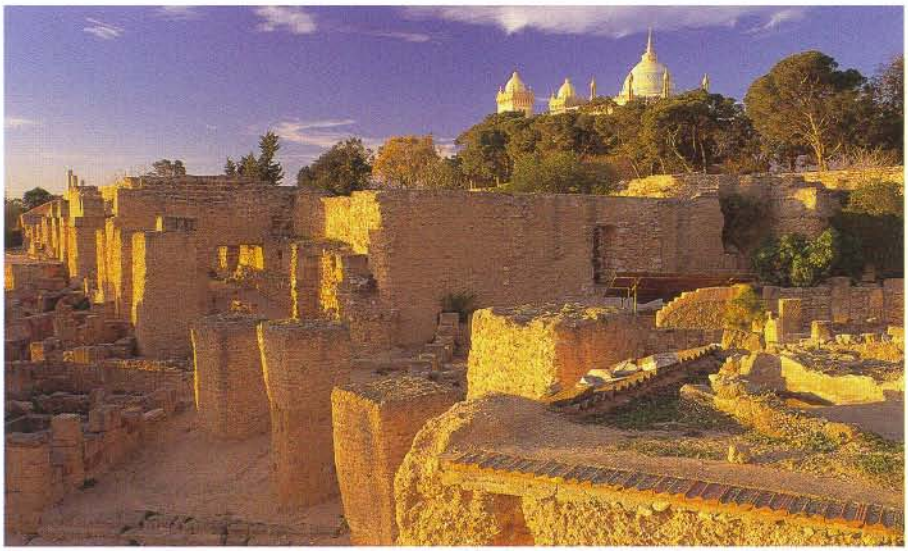

Dans la plupart des cas, ce modèle ne s'impose pas immédiatement mais apparaît progressivement au cours des IIe et IIIe siècles à mesure que les cités s'agrandissent et s'élèvent du statut inférieur de *civitas* à celui de municipe ou de colonie – les assimilant à la cité par excellence. Avec l'évolution de l'empire et le triomphe du christianisme, le cadre urbain ne cesse de se transformer, de s'étendre ou de se réduire : les monuments sont restaurés ou remaniés et changent de vocation. De nouvelles formes architecturales apparaissent, telles les basiliques chrétiennes dont l'architecture s'inspire des basiliques judiciaires, mais qui élisent parfois domicile dans des temples païens ou des thermes désaffectés. Beaucoup de monuments, dont les fonctions sont désormais rejetées, disparaissent. La cité chrétienne se substitue progressivement à la cité païenne : elle convertit les monuments tout en conservant leur structure urbaine qui ne cesse pourtant de s'appauvrir et de se dégrader.

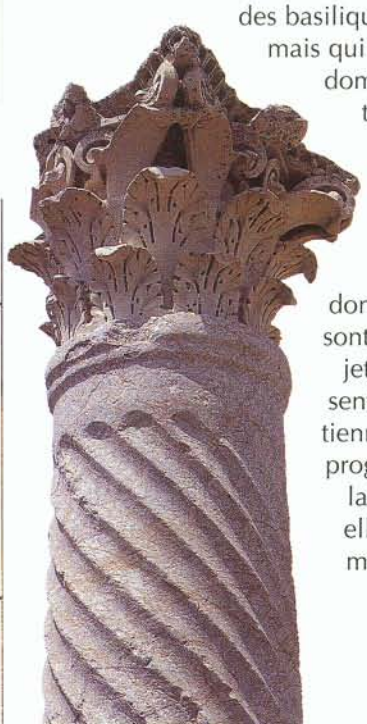

La capitale de l'Ifriqiya

Il n'en sera pas ainsi de la conquête arabe. Certes, on ne saurait nier qu'il y ait eu rupture. La fondation de la nouvelle civilisation qui s'implante sur l'ancienne province romano-byzantine ne se fait pas dans la continuité. En devenant province de l'Empire arabe, omeyyade puis abbasside, elle adopte une autre religion avec un autre système politique, lequel apporte une nouvelle organisation sociale et instaure une autre économie.

Tout le système des petites cités, dont la prospérité reposait sur l'exploitation agricole, va progressivement péricliter et les villes vont sombrer dans l'indifférence de la nature. Seules quelques-unes survivront, au prix d'une totale transformation, mais aussi grâce à leur emplacement exceptionnel : Sousse, Gabès, Béja, Le Kef et Gafsa continuent d'exister parce qu'elles remplissent toujours les mêmes fonctions de passage ou de refuge. Et d'autres villes sont créées comme la Kalâa des Béni Hammad ou Mahdia, qui disparaîtront avec leur dynastie éphémère.

Dès la fin de l'Antiquité, Carthage, conquise et abandonnée, cède la place à Tunis, élue place forte arabo-musulmane et appelée à devenir la capitale de l'Ifriqiya, héritière de l'antique Africa. Pour se construire et se défendre, elle puise ses matériaux dans les décombres de l'ancienne métropole. Pour Tunis et pour d'autres villes autour de la Méditerranée, pendant des siècles, le site de Carthage, réputé pour la quantité et la qualité de ses matériaux, est sans cesse exploité : colonnes abattues, blocs démolis, dallages arrachés, tout est emporté. Son sol nivelé est rendu à l'agriculture.

Carthage ressuscitée

Sous le protectorat français, c'est l'ambition du cardinal Lavigerie qui impose le projet d'une Carthage ressuscitée. L'installation d'une voie ferrée traversant le site fera le reste. Au cours de fouilles, des vestiges et des objets sont mis au jour, mais l'urbanisation gagne du terrain et les quelques mesures de protection qui sont prises apparaissent insuffisantes, sinon inopérantes dans les faits.

Avec la reconquête de l'indépendance, l'urbanisation se généralise, ce qui condamne à court terme le site à voir son sol millénaire couvert de pavillons de banlieue.

Des décisions salvatrices sont adoptées par le gouvernement à la

En haut, les ruines puniques de la colline de Byrsa, sur le site archéologique de Carthage et, à gauche, une belle colonne trouvée dans ces fouilles.
À droite, la grande colonnade du temple d'Apollon à Cyrène (Jamahiriya arabe libyenne) et une vue générale de la ville côtière de Tipasa (Algérie).

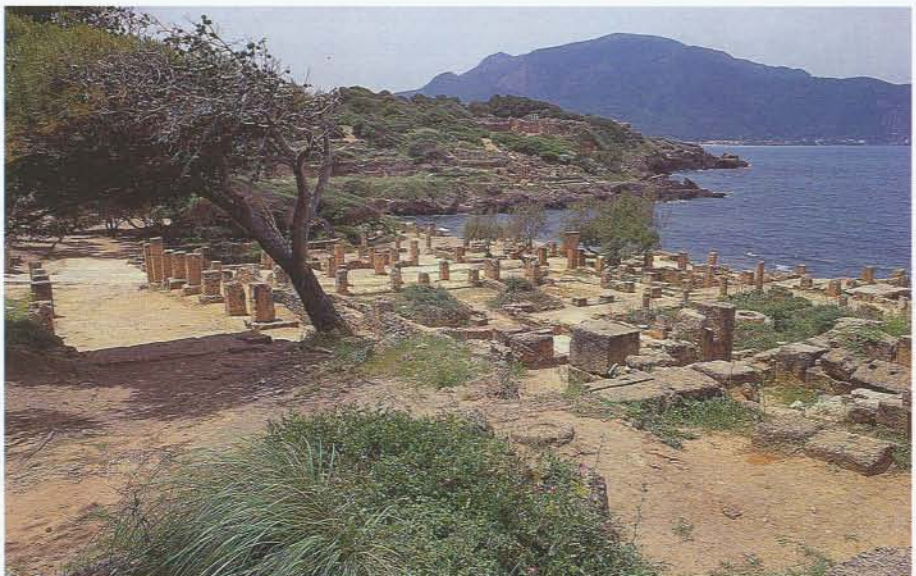

suite d'une grande campagne internationale de sauvegarde patronnée par l'UNESCO (1972-1992). Cette campagne de fouilles, à laquelle participent plusieurs dizaines d'équipes d'archéologues et d'historiens venus de nombreux pays, démontre l'exceptionnelle richesse archéologique du site et la densité de ses niveaux d'occupation à travers les siècles, malgré les destructions. Dès 1979, le site figure sur la Liste du patrimoine mondial. En 1985, le Gouvernement tunisien promulgue le décret de clas-

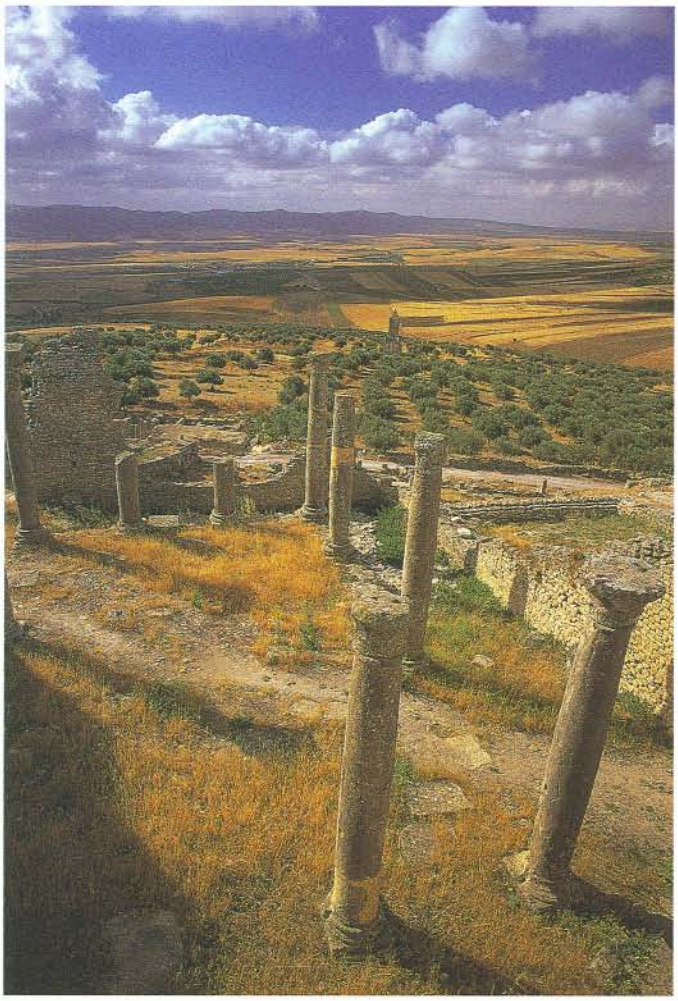

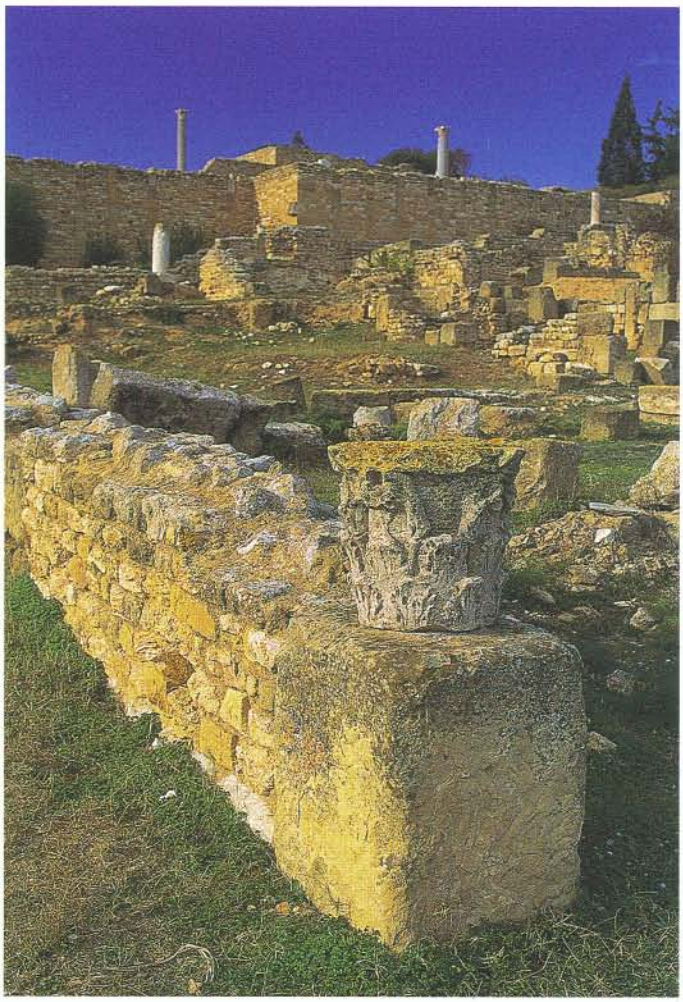

En haut, des thermes sur le site archéologique de Dougga (Tunisie) et les vestiges de l'une des villas romaines de la ville de Carthage. À droite, le temple de Liber Pater, dédié au dieu Bacchus, situé sur le flanc nord-ouest du Forum Vetus, dans le site archéologique de Leptis Magna (Jamahiriya arabe libyenne), et l'une des mosaïques de Volubilis.

sement du site et proclame sa vocation de parc national.

En 1991, la décision de création du parc est enfin prise : c'est là un choix éminemment humaniste, puisque l'État, en résistant à l'inexorable tendance à l'urbanisation, a fait un choix culturel, celui de revendiquer son histoire – toute son histoire – depuis ses origines, qui se confondent avec la fondation de Carthage, à la fin du IXe siècle avant J.-C. Cette revendication et cette identification de la Tunisie d'aujourd'hui avec son passé millénaire expriment une prise de conscience capitale.

Dans les faits, elle se traduit par l'engagement de la Tunisie à sauver, préserver et mettre en valeur le territoire historique du site de Carthage, y entreprendre des fouilles et des recherches, restaurer et présenter ses vestiges à la population et aux visiteurs.

Dans ce parc se retrouvent toutes les étapes d'un processus complexe. Aussi un Plan de protection et de mise en valeur a-t-il été élaboré qui doit être l'instrument juridique et réglementaire de défense et de gestion auquel trois objectifs fondamentaux ont été assignés :

- culturel et éducatif ;
- environnemental et social ;
- économique et touristique.

Nul doute qu'il s'agit là d'un projet ambitieux en raison des enjeux qu'il engage, mais il définit un choix politique, celui de faire de l'antique territoire carthaginois un lieu de mémoire conférant ainsi une « image de marque » à la Tunisie moderne.

Menaces réelles et sournoises

C'est là un choix majeur dont la réalisation fera de Tunis l'une des rares capitales à offrir à ses habitants et à ses visiteurs un vaste parc embrassant aussi bien la science, que la culture et la nature.

Car ce territoire, qui était encore récemment à proximité de la proche banlieue, est aujourd'hui, du fait de l'expansion généralisée, un espace préservé au cœur de la grande agglomération tunisoise. La banlieue nord de Tunis est désormais couverte de constructions programmées ou incontrôlées. Seuls quelque trois cents hectares du site carthaginois demeurent une enclave, îlot faussement vert, puisque c'est non pas l'agriculture qui l'a sauvegardé, mais l'archéologie et la volonté de l'État d'en respecter le haut intérêt historique et d'en faire un espace de culture et de détente.

Il va sans dire que la réalisation d'un tel projet est difficile et comporte des risques.

La population, dans son désir de construire, admet difficilement que des terrains soient soustraits à l'urbanisation. Certains spéculateurs, qui ne sont pas sans les convoiter, proposent même des projets « touristico-culturels » pour pouvoir disposer de terrains désormais valorisés. Mais le choix de l'État de réaliser un parc exige un financement qui, de ce fait, rend sa réalisation désormais prioritaire.

Évoquer le cas de Carthage n'empêche pas d'examiner la situation dans laquelle se trouvent les autres sites archéologiques de la Liste du patrimoine mondial. Même si leur état n'est pas aussi complexe et urgent, ils n'en demeurent pas moins dignes d'intérêt. Dans ce monde en mouvement, aucun site n'est à l'abri de menaces réelles et sournoises, et

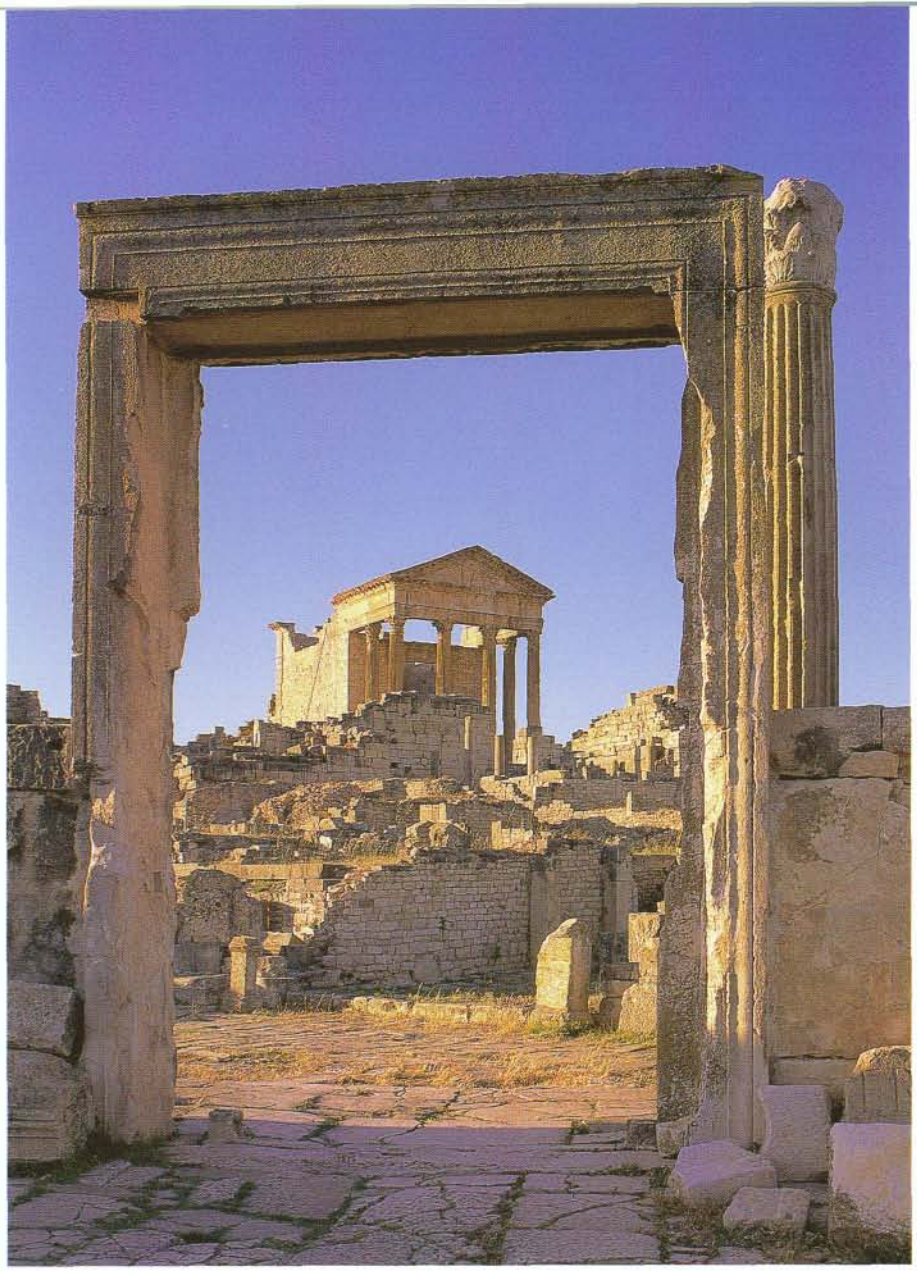

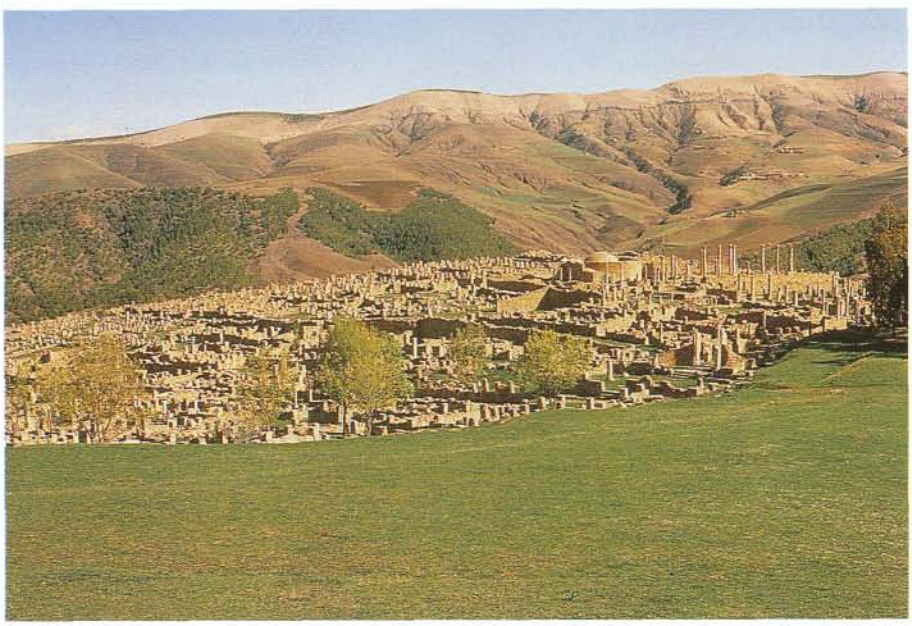

À droite, le théâtre de Sabratha (Jamahiriya arabe libyenne), dont la singulière scène est composée d'une façade à trois étages de colonnes corinthiennes.
À gauche, le capitole de Dougga vu depuis la porte du temple anonyme de la ville et une vue générale de la ville algérienne de Djémila.

les mesures de protection peuvent se révéler insuffisantes. Aussi est-il impératif d'y parer en anticipant les événements et en proposant des alternatives.

En effet, il n'existe plus de réelle sauvegarde absolue. La mise en valeur agricole, l'urbanisation généralisée, ainsi que les projets d'aménagement du territoire conçus par l'administration centrale ou régionale ont tôt fait de confondre fouilles archéologiques et défonçage du sol en vue de la mise en culture, de programmes de lotissement ou de grands travaux d'utilité publique. Il est nécessaire de définir le périmètre marquant le site archéologique et d'obtenir qu'il soit soustrait aux zones d'aménagement.

Pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dont l'importance est déjà reconnue aux niveaux national et international, cette délimitation n'est plus suffisante, car l'opinion exige désormais que cette part du domaine public à vocation scientifique et culturelle soit mise en valeur, et accessible au public.

À l'instar des autres secteurs qui élaborent des plans d'aménagement et des programmes de réalisation pour le développement du pays, les sites archéologiques doivent faire l'objet de plans de protection et de mise en

valeur. Car seule la dynamique qu'introduisent les actions préconisées dans ces plans assurera la survie du site en favorisant sa transformation : les fouilles, les études et les publications, les consolidations, les restaurations et, au-delà, la présentation des vestiges et des objets, de sorte que le public puisse les visiter, les comprendre, les apprécier et aussi, par sa prise de conscience, les défendre et les soutenir.

Au risque de perdre son âme

L'élaboration de ce processus d'opérations et d'actions sur le terrain exige non seulement des études, mais aussi des crédits d'investissement qui doivent être rentabilisés. C'est là le nœud du problème que pose le financement de la mise en valeur des sites.

Théoriquement, les sites archéologiques en tant que biens publics relèvent de l'État. Ils sont sous sa garde et sa tutelle. Mais, pour l'État, engagé dans d'indispensables programmes d'investissement et soucieux de satisfaire les besoins essentiels de sa population, la mise en valeur des sites n'est pas prioritaire, alors même que ces sites sont précisément menacés par les grands travaux d'équipement et d'infrastructure. Pour cette raison, ils ne peuvent être laissés en l'état et leur mise en valeur, seule, peut faire contrepoids. D'autant que l'amélioration des conditions de vie des habitants et l'essor du tourisme devraient favoriser la fréquentation des sites aménagés.

Ce problème de financement par l'État ne doit pas occulter celui qui s'attache aux sources de financement extérieures : des organismes financiers internationaux et des multinationales s'intéressent désormais au patrimoine reconnu par les États et souvent par l'UNESCO même.

Or, si le patrimoine entre dans le domaine économique, il sera astreint aux mêmes contraintes et méthodes que les autres secteurs, selon le principe que le projet doit être rentable pour être « bancable ». L'on peut craindre dès lors que les critères du financement soient purement et simplement ceux que le capitalisme impose déjà aux ressources naturelles.

Il est alors à redouter que les détenteurs de capitaux deviennent les meneurs du jeu, sélectionnant les sites en fonction de leur rentabilité, les transformant et les conditionnant comme un produit culturel que l'on met en vente à travers de puissants réseaux de communication et de distribution, à l'image d'autres produits déjà intégrés, et négligeant totalement les autres considérations.

Il est certain que les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

EN PLUS DE **CARTHAGE,** en Afrique du Nord, dix sites archéologiques remontant à l'Antiquité figurent sur la Liste du patrimoine mondial.

En ce qui concerne leurs origines, notons que **Kerkouane** est un site exclusivement punique, donc préromain. C'est la seule ville phénico-punique dont les vestiges aient été mis au jour. **Leptis Magna** et **Sabratha,** avant de devenir romaines, ont été des villes phéniciennes, tandis que **Dougga,** avant d'être romaine, était une ville numide ayant subi l'influence punique. Il en est va de même probablement pour **Djémila, Tipasa, Volubilis** et **El Jem,** où devaient exister de modestes localités indigènes dont les traces se retrouvent dans les noms qui ont survécu à la romanisation. Seule **Timgad** fut une fondation romaine *ex nihilo,* militaire à l'origine et civile par la suite. Ajoutons que **Cyrène** relève plutôt de la mouvance grecque sous l'em-

Ci-contre, le monumental arc de triomphe à trois percées, édifié sous le règne de Septime Sévère à Timgad (Algérie), où sont encore conservées des inscriptions consacrées au fils et successeur de celui-ci, Caracalla. À droite, les ruines puniques sur le site archéologique de Carthage.

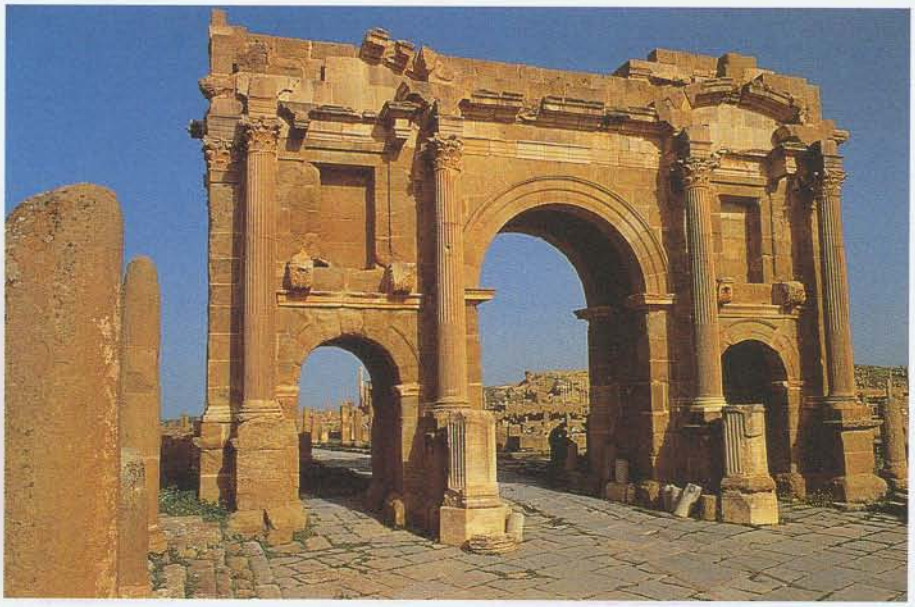

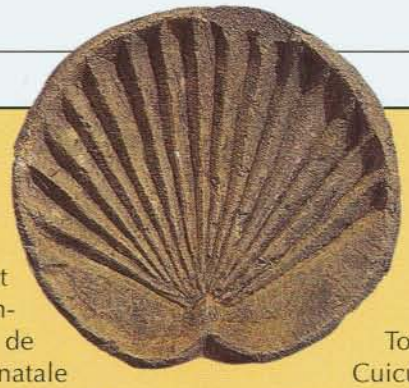

pire et que le classement d'El Jem concerne seulement l'amphithéâtre.

Sabratha et Leptis Magna comptaient parmi les grandes cités maritimes de l'empire, dont l'arrière-pays vivait largement de la culture de l'olivier. Leptis Magna, ville natale de l'empereur Sévère, a bénéficié de la générosité impériale pour se parer d'une architecture grandiose. Ensevelie sous les sables, elle a échappé au pillage et a été progressivement dégagée, et ses vestiges restaurés et mis en valeur.

El Jem (l'antique Thysdrus) doit sa réputation à un grand amphithéâtre qui s'élève encore sur une hauteur de 40 mètres au-dessus de la ville qui l'enserre désormais de toutes parts. Il est le signe le plus remarquable du rayonnement d'une ville dont on ne cesse de découvrir les richesses archéologiques, en particulier les mosaïques. Elle devait sa prospérité à sa situation au centre d'une région mise en valeur par la culture de l'olivier et au réseau de routes qui menaient vers différents ports d'exportation de l'huile, sur la côte du Sahel.

Dougga (l'antique Thugga), qui s'est développée sur le versant escarpé d'une colline, n'offre pas un plan orthogonal, mais présente un urbanisme adapté à la nature du terrain, où la circulation est organisée avec souplesse et l'étagement de ses monuments ordonné pour mettre en valeur le capitole. Les quatre colonnes cannelées qui supportent le fronton de ce monument dominent le site, tandis que le temple de Caelestis se découvre au cours d'une promenade à travers le bois d'oliviers. Le fameux mausolée royal libyco-numide rappelle l'ancienneté de la cité.

Tout comme Dougga, Djémila (l'antique Cuicul) est implantée dans un cadre montagneux. C'est un autre exemple d'adaptation de l'urbanisme romain à la configuration du terrain. Fouillée et restaurée, elle offre un bel exemple d'urbanisme alliant rigueur du plan et adaptation à la topographie. La grande variété de ses monuments permet au visiteur de découvrir l'aspect d'une ville provinciale de l'empire.

Timgad (l'antique Thamugadi), mise au jour depuis la fin du XIX[e] siècle, offre l'exemple d'une cité quadrillée en damier qui couvre environ 60 hectares (à l'origine une dizaine d'hectares). Véritable ville dès sa création, elle ne cesse de s'agrandir avec des constructions dont certaines sont remarquables, telles la bibliothèque et les rues bordées de portiques.

Tipasa, site magnifique qui surplombe la mer, fut longtemps entourée d'une enceinte. Tout un quartier de villas a été dégagé. Fondée à l'époque punique, elle survécut jusqu'à la fin de l'Antiquité.

Volubilis, enfin, la cité la plus importante de Maurétanie. Elle est remarquable par son arc de triomphe, et particulièrement par ses maisons pavées de mosaïques et son décor de statues.

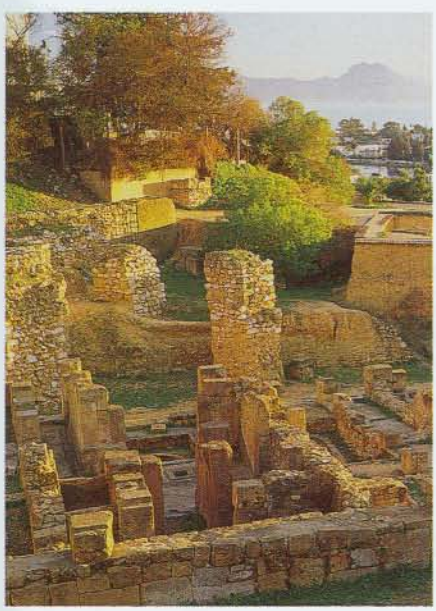

représentent déjà l'attrait d'une sélection « labélisée » offrant un large éventail de produits qui ne demandent qu'à être pris en charge. Mais cette prise en charge risque de se transformer en mainmise et le patrimoine, en devenant un produit commercial, risque de perdre son âme. Or le patrimoine est bien plus qu'une marchandise puisqu'il identifie un pays et un peuple, qu'il est porteur de valeurs précieuses et sensibles dont les charges idéologiques et émotionnelles sont à la fois puissantes et diffuses.

On le voit bien, entre le peu d'intérêt qu'éveille actuellement sa survie et l'excès de convoitise que peut susciter un jour son exploitation à outrance, l'avenir du patrimoine culturel est encore incertain... mais tout menace de s'accélérer. Raison de plus pour que l'UNESCO et le Comité du patrimoine mondial, fidèles à leurs principes fondateurs, demeurent vigilants sur le sort du dernier domaine à ne pas être intégré dans le système économique mondial.

AUTEUR : *ABDELMAJID ENNABLI*
Conservateur du site
et du musée de Carthage